VILLE DE PLOUESCAT

Conseil municipal du 07 avri

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉL

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901854-20260407-D_24_2026-DE

Date de convocation : 31 mars 2026 **Conseillers en exercice :** 27 **Nombre de présents :** 24 **Nombre de votants :** 27

Présents : Éric le Bour, Catherine Gourmelon, François Roué, Florence Bihan, Nicolas Bodennec, Karine Le Jeune, Damien Ladan, Maïwenn Morvan, Denis Saout, Élodie Jacques, Claudie Péron, Gauthier Dumas, Joëlle Mellouet, Joël Suchocka, Magalie Kersauzon, Yannick Vouhé, Émilie Fily Poffa, Jonathan Pengam, Véronique Milin, Guy Le Duff, François Jamet, Olivier Cuiec, Michèle Jaouen, Christine Caroff-Prémel.
Absents excusés ayant donné pouvoir : Maxime Bramoullé à Damien Ladan, Vanessa Marmet à Catherine Gourmelon, Bruno Méar à Florence Bihan
Absents :
Président de séance : Éric Le Bour **Secrétaire de séance** : Joëlle Mellouet

---

Délibération n° D.24.2026
Administration générale – Composition des commissions municipales

Le Maire expose au Conseil municipal :

1/ Qu'aux termes de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

2/ Qu'elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

3/ Que dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

4/ Qu'ainsi, il est proposé que les commissions soient composées de 8 membres de la liste majoritaire et de 2 membres de la liste minoritaire. La commission des Finances est étendue à tout le Conseil municipal.

5/ Qu'il est proposé la création des commissions municipales suivantes :

- Commission des finances
- Commission culture, patrimoine, associations culturelles et de loisirs
- Commission travaux, agriculture, cadre de vie, ports
- Commission enfance, jeunesse et vie scolaire
- Commission sport, associations sportives, vie économique
- Commission Aînés, solidarité et affaires sociales
- Commission communication, tourisme, nautisme

6/ Qu'à ces commissions, il convient d'ajouter :

- la Commission d'Appel d'Offres, chargée d'examiner les offres reçues dans le cadre d'appels d'offres formalisés et d'attribuer les marchés ; elle est composée du Maire et de 5 membres ; il est donc nécessaire de désigner par vote à bulletin secret 5 membres titulaires et 5 membres suppléants en respectant la représentation proportionnelle au plus fort reste.
- La Commission de contrôle dont le rôle est de statuer sur les recours administratifs préalables déposés par un administré contre le refus d'inscription sur la liste électorale et de s'assurer de la régularité de celle-ci. Elle est composée de 3 conseillers municipaux de la liste majoritaire et 2 conseillers de la liste d'opposition. Le Maire et les adjoints ne peuvent siéger au sein de la commission.
- La Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) dont le rôle majeur est de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Le Maire doit proposer une liste de 32 noms à la Direction Générale des Finances Publiques qui nommera 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication »

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901854-20260407-D_24_2026-DE

7/ Qu'en application de l'article L 2121-21 du CGCT, il est voté au scrutin secret lorsqu'il concerne des nominations ou à une présentation. Suivant le même article, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de procéder à ces nominations par un scrutin public.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les propositions de composition de commissions transmises au Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- ***à l'unanimité des suffrages exprimés pour les commissions finances / culture, patrimoine, associations culturelles et de loisirs / travaux, agriculture, cadre de vie, ports / enfance, jeunesse et vie scolaire / sport, associations sportives, vie économique / Aînés, solidarité et affaires sociales / communication, tourisme, nautisme / Commission d'Appel d'Offres (CAO) / commission de contrôle***

- ***à la majorité des suffrages exprimés, 5 contre (V. Milin, M. Jaouen, G. Le Duff, C. Caroff-Prémel, F. Jamet) et 1 abstention (O. Cuiec) pour la commission communale des impôts directs***

- ***DECIDE du vote au scrutin public***
- ***FIXE la composition de chacune des commissions comme suit :***

  - **Commission finances**

  - Tous les conseillers municipaux en exercice

  - **Commission culture, patrimoine, associations culturelles et de loisirs**

  - Membres liste majoritaire : *Catherine Gourmelon, Yannick Vouhé, Joëlle Mellouet, Denis Saout, Claudie Péron, Maïwenn Morvan, Magalie Kersauzon, Damien Ladan*

  - Membres liste minoritaire : O*livier Cuiec, Christine Caroff-Prémel, Véronique Milin*

  - **Commission travaux, agriculture, cadre de vie, ports**

  - Membres liste majoritaire : *François Roué, Bruno Méar, Élodie Jacques, Nicolas Bodennec, Gauthier Dumas, Yannick Vouhé, Joëlle Mellouet, Denis Saout*

  - Membres liste minoritaire : *Olivier Cuiec, Guy Le Duff, François Jamet*

  - **Commission enfance, jeunesse et vie scolaire**

  - Membres liste majoritaire : *Florence Bihan, Maxime Bramoullé, Magalie Kersauzon, Karine Le Jeune, Emilie Fily Poffa, Élodie Jacques, Claudie Péron, Maïwenn Morvan*

  - Membres liste minoritaire : *Véronique Milin, François Jamet, Michèle Jaouen*

  - **Commission sport, associations sportives, vie économique**

  - Membres liste majoritaire : *Nicolas Bodennec, Joël Suchocka, Jonathan Pengam, Bruno Méar, Émilie Fily Poffa, Maxime Bramoullé, Vanessa Marmet, Joëlle Mellouet*

  - Membres liste minoritaire : *Michèle Jaouen, Guy Le Duff, Olivier Cuiec*

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901854-20260407-D_24_2026-DE

- **Commission Aînés, solidarité et affaires sociales**

- Membres liste majoritaire : *Karine Le Jeune, Claudie Péron, Vanessa Marmet, Yannick Vouhé, Magalie Kersauzon, Maïwenn Morvan, Joël Suchocka, Damien Ladan*

- Membres liste minoritaire : *Christine Caroff-Prémel, Véronique Milin, François Jamet*

- **Commission communication, tourisme, nautisme**

- Membres liste majoritaire : *Damien Ladan, Maïwenn Morvan, Denis Saout, Bruno Méar, Élodie Jacques, Florence Bihan, Vanessa Marmet, Jonathan Pengam*

- Membres liste minoritaire : *Guy Le Duff, Michèle Jaouen, Christine Caroff-Prémel*

- **Composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

- 5 membres titulaires : *Gauthier Dumas, François Roué, Elodie Jacques, Guy Le Duff, Christine Caroff-Prémel*

- 5 membres suppléants : *Bruno Méar, Nicolas Bodennec, Yannick Vouhé, Véronique Milin, François Jamet*

- **Composition de la commission de contrôle**

- 3 conseillers municipaux liste majoritaire : *Claudie Péron, Bruno Méar, Joëlle Mellouet*

- 2 conseillers municipaux liste minoritaire : *Christine Caroff-Prémel, Michèle Jaouen*

- **Composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

- 32 membres proposés : *Dominique Sénant, Michel Bihan, Élodie Jacques, Bruno Méar, Joël Suchocka, Jean-Louis Guillou, Fernand Le Jeune, Patrick Le Saint, Paul Mellouet, Daniel Michel, Denis Poussot, Louis Le Ven, Raymond Bellec, Michel Ollier, Pierre Bleunven, Martial Hascoët, Jocelyne Simon, Monique Le Duff, Michel Huet, Mathieu Calvez, Gwen Auffret, Goulven Pengam, Hubert Le Nan, Bruno Rosec, François Roué, Christopher Kersauzon, Gérard Le Duff, Franck Guillerm, Juliette Créac'h, Nicole Le Duff, Gilles Berlivet, Ludivine André*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ;
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

La secrétaire de séance
Joëlle Mellouet

Le Maire
Éric Le Bour

MAIRIE DE PLOUESCAT 29430

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture
et de sa publication sur le site internet de la Ville le.....

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication »